

47	19/05/2015	BE 0423.898.710	11	EUR		
NAT.	Date du dépôt	N°	P.	D.	15124.00047	CONSO 1.1
NAT.	Date du dépôt	N°	P.	U.	D.	CONSO 1.

COMPTES CONSOLIDES EN MILLIERS D'EUROS

DENOMINATION DE L'ENTREPRISE CONSOLIDANTE OU DU CONSORTIUM (1) (2) : **SOLVAC**

Forme juridique : **Société Anonyme**

Adresse : **Rue des Champs Elysées**

N° : **43** Bte :

Code postal : **1050**

Commune : **BRUXELLES 5**

Registre des personnes morales (RPM) - Tribunal de commerce de : **Bruxelles, francophone**

Adresse Internet (3) : <http://www>.

Numéro d'entreprise

0423.898.710

COMPTES CONSOLIDES communiqués à l'assemblée générale du

12/05/2015

et relatifs à l'exercice couvrant la période du

01/01/2014

au

31/12/2014

Exercice précédent du

01/01/2013

au

31/12/2013

Les montants relatifs à l'exercice précédent sont identiques à ceux publiés antérieurement oui / non(1)

LISTE COMPLETE avec nom, prénoms, profession, domicile (adresse, numéro, code postal et commune) des ADMINISTRATEURS ou GERANTS de l'entreprise consolidante et des REVISEURS D'ENTREPRISES ayant contrôlé les comptes consolidés

Voir comptes annuels SOLVAC SA

(éventuellement suite aux pages CONSO 1bis, 1ter)

Sont joints aux présents comptes consolidés: - le rapport de gestion consolidé
- le rapport de contrôle des comptes consolidés

CAS OU LES COMPTES CONSOLIDES D'UNE SOCIETE DE DROIT ETRANGER SONT DEPOSES PAR UNE FILIALE BELGE

Dénomination de la filiale belge déposante (article 113, § 2, 4^a du Code des sociétés)

Numéro d'entreprise de la filiale belge déposante

Nombre total de pages déposées : **15**

Numéro des pages du document normalisé non déposées parce que sans

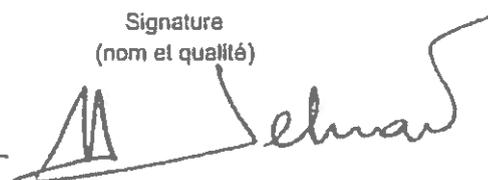
objet :

Signature
(nom et qualité)



Bernard de Laguiche
Administrateur délégué

Signature
(nom et qualité)



Jean-Floris Delwart
Président

États financiers consolidés

Solvac Groupe

Les états financiers qui suivent ont été arrêtés par le Conseil d'Administration du 27 février 2015. Ils ont été établis conformément aux méthodes comptables IFRS décrites dans les pages qui suivent.

Compte de résultats consolidé

MILLIONS EUR	NOTES	2013	2014
Résultat de la participation mise en équivalence	(1)	83	25
Charges opérationnelles		-1	-1
Plus value s/réalisation de titres		0	0
Charges intérêts	(2)	-5	-4
Résultat net		78	19
Résultat net par action (EUR) de base et dilué	(3)	5,1	1,3

État consolidé du résultat global

MILLIONS EUR	NOTES	2013	2014
Résultat net		78	19
Autres éléments du résultat global ⁽¹⁾			
Éléments recyclables			
Hyperinflation		9	-3
Profits et pertes relatifs à la réévaluation d'actifs financiers disponibles à la vente		-7	0
Profits et pertes sur instruments de couverture dans une couverture de flux de trésorerie		-3	-18
Écarts de conversion liés à des activités à l'étranger		-97	75
Éléments non-recyclables			
Réévaluation du passif net au titre de plans de retraite à prestations définies		33	-152
Charges d'impôts relatives aux éléments recyclables et non-recyclables			
Charges d'impôts relatives aux éléments recyclables et non-recyclables		-12	22
Autres éléments du résultat global après effets d'impôt liés		-75	-76
Résultat global	(4)	2	-57

(1) Les autres éléments du résultat global proviennent de l'état des variations des capitaux propres de Solvay SA. Plus d'information sont disponibles dans le rapport annuel de cette dernière.

Tableau consolidé des flux de trésorerie

MILLIONS EUR	NOTES	2013	2014
Résultat net		78	19
Charges Intérêts		5	4
Résultat de la participation mise en équivalence		-83	-25
Variation des impôts		0	0
Variation du fonds de roulement	(5)	-2	-1
Dividendes reçus de Solvay		85	82
Flux de trésorerie des activités opérationnelles		82	80
Acquisition de titres Solvay		0	-2
Vente de titres Solvay		0	0
Flux de trésorerie des activités d'investissement		0	-2
Augmentation de capital		0	0
Acquisition d'actions propres		0	0
Augmentation de dettes financières	(6)	41	39
Remboursement de dettes financières	(6)	-46	-41
Intérêts payés		-5	-4
Dividendes payés	(7)	-72	-72
Flux de trésorerie des activités de financement		-82	-78
Variation nette de trésorerie		0	0
Trésorerie à l'ouverture		0	1
Trésorerie à la clôture		1	1

Les notes suivent les états financiers.

Bilan consolidé

MILLIONS EUR	NOTES	2013	2014
ACTIF			
Immobilisation corporelles		0	0
Actifs non courants : participations mises en équivalence	(1)	2 516	2 365
Goodwill		342	342
Participations mises en équivalence hors goodwill		2 174	2 023
Actifs courants : créances court terme	(8)	34	34
Trésorerie et équivalents de trésorerie		1	1
Total de l'actif		2 550	2 400
PASSIF			
Capitaux propres	(9)	2 389	2 241
Capital		138	138
Réserves		2 251	2 103
Passifs non courants : dettes financières à long terme	(2)	110	110
Passifs courants		52	49
Dettes financières à court terme	(6)	41	39
Dettes fiscales		8	7
Autres passifs court terme		3	3
Total du passif		2 550	2 400

État consolidé des variations des capitaux propres

MILLIONS EUR	CAPITAL SOCIAL	PRIMES D'ÉMISSION	EMPRUNT HYBRIDE	RÉSULTATS NON DISTRIBUÉS	ÉCARTS DE CONVERSION, DE JUSTE VALEUR ET PLANS DE PENSION À PRESTATIONS DÉFINIES	TOTAL DES CAPITAUX PROPRES
Valeur comptable au 31/12/2012	138	173		2 084	-299	2 096
Résultat global				78	-75	2
Dividendes				-72		-72
Emprunt hybride			367			367
Variations de périmètre et autres				-4		-4
Valeur comptable au 31/12/2013	138	173	367	2 085	-374	2 389
Résultat global				19	-76	-57
Dividendes				-72		-72
Emprunt hybride						0
Variations de périmètre et autres				-20		-20
Valeur comptable au 31/12/2014	138	173	367	2 013	-450	2 241

En 2013, la principale variation est relative à l'emprunt hybride qui correspond à la part Solvac dans les obligations hybrides émises par Solvay suite à l'acquisition de Chemlogics et afin de renforcer sa structure de capital. Ce type de titres correspond à un instrument de capitaux propres conformément à IAS32.

Référence est faite à la proposition d'affectation bénéficiaire en page 9 du rapport de gestion.

Annexe aux états financiers consolidés

Méthodes comptables IFRS

Les principales méthodes comptables adoptées dans l'établissement des états financiers consolidés sont les suivantes:

1. Informations générales et normes IFRS applicables

Solvac (la « Société ») est une société anonyme de droit belge cotée sur Euronext Bruxelles dont la principale activité est la détention de 31 % de Solvay.

Les états financiers consolidés pour l'exercice clos au 31 décembre 2014 ont été établis conformément au référentiel IFRS (International Financial Reporting Standards, Normes internationales d'information financière) tel qu'adopté par l'Union Européenne.

Normes, interprétations et amendements aux normes applicables à partir de 2014

- IFRS 10 – *États financiers consolidés*.
- IFRS 11 – *Partenariats*.
- IFRS 12 – *Informations à fournir sur les intérêts détenus dans d'autres entités*.
- IAS 27 – *États financiers individuels*.
- IAS 28 – *Participations dans des entreprises associées et des coentreprises*.
- Amendements à IFRS 10, IFRS 12 et IAS 27 – *États financiers consolidés et informations à fournir – Sociétés d'investissement*.
- Amendements à IFRS 10, IFRS 11 et IFRS 12 – *États financiers consolidés, Partenariats et Informations à fournir sur les intérêts détenus dans d'autres entités: Dispositions transitoires*.
- Amendements à IAS 32 – *Instruments financiers: présentation – Compensation d'actifs et de passifs financiers*.
- Amendements à IAS 36 – *Dépréciation d'actifs – Informations à fournir sur la valeur recouvrable des actifs non financiers*.
- Amendements à IAS 39 – *Instruments financiers – Novation de dérivés et maintien de la comptabilité de couverture*.

Ces normes, interprétations et amendements n'ont pas d'impact matériel sur les états financiers consolidés pour l'exercice clos au 31 décembre 2014.

Normes, interprétations et amendements aux normes publiés mais non encore applicables en 2014

- IFRS 9 – *Instruments financiers* (applicable pour les périodes annuelles ouvertes à compter du 1^{er} janvier 2018, mais non encore adoptés au niveau européen).
- IFRS 14 – *Comptes de report réglementaires* (applicable pour les périodes annuelles ouvertes à compter du 1^{er} janvier 2016, mais non encore adoptés au niveau européen).
- IFRS 15 – *Produits des activités ordinaires tirés de contrats avec des clients* (applicable pour les périodes annuelles ouvertes à compter du 1^{er} janvier 2017, mais non encore adoptés au niveau européen).
- Améliorations aux IFRS (2010-2012) (applicable pour les périodes annuelles ouvertes à compter du 1^{er} février 2015).
- Améliorations aux IFRS (2011-2013) (applicable pour les périodes annuelles ouvertes à compter du 1^{er} janvier 2015).
- Améliorations aux IFRS (2012-2014) (applicable pour les périodes annuelles ouvertes à compter du 1^{er} janvier 2016, mais non encore adoptés au niveau européen).
- Amendements à IFRS 10 et IAS 28 – *Vente ou contribution d'actifs entre l'investisseur et sa participation dans des entreprises associées ou coentreprises* (applicable pour les périodes annuelles ouvertes à compter du 1^{er} janvier 2016, mais non encore adoptés au niveau européen).
- Amendements à IFRS 11 – *Partenariats – Acquisition d'une participation dans une entreprise commune* (applicable pour les périodes annuelles ouvertes à compter du 1^{er} janvier 2016, mais non encore adoptés au niveau européen).
- Amendements à IAS 16 et IAS 38 – *Inmobilisations corporelles et incorporelles – Clarification sur les méthodes d'amortissement acceptables* (applicable pour les périodes annuelles ouvertes à compter du 1^{er} janvier 2016, mais non encore adoptés au niveau européen).
- Amendements à IAS 16 et IAS 41 – *Inmobilisations corporelles et actifs biologiques – Plantes productrices* (applicable pour les périodes annuelles ouvertes à compter du 1^{er} janvier 2016, mais non encore adoptés au niveau européen).
- Amendements à IAS 19 – *Avantages au personnel – Cotisation des employés* (applicable pour les périodes annuelles ouvertes à compter du 1^{er} février 2015).
- Amendements à IAS 27 – *États financiers individuels – Méthode de la mise en équivalence* (applicable pour les périodes annuelles ouvertes à compter du 1^{er} janvier 2016, mais non encore adoptés au niveau européen).

- Amendements à IAS 1 – *Initiative concernant les informations à fournir* (applicable pour les périodes annuelles ouvertes à compter du 1^{er} janvier 2016, mais non encore adoptés au niveau européen).
- Amendements à IFRS 10, IFRS 12 et IAS 28 – *Entités d'investissement : application de l'exception à la consolidation* (applicable pour les périodes annuelles ouvertes à compter du 1^{er} janvier 2016, mais non encore adoptés au niveau européen).
- IFRIC 21 – *Droits ou taxes* (applicable pour les périodes annuelles ouvertes à compter du 1^{er} janvier 2015).

Les conséquences que ces nouvelles normes, amendements et interprétations pourraient avoir pour le Groupe sont en cours d'analyse.

L'application future de ces dispositions par Solvay est détaillée dans son rapport annuel.

2. Consolidation

Le Conseil d'Administration estimant que Solvac exerce une influence notable sur Solvay, la participation dans Solvay S.A. a été intégrée dans les états financiers consolidés de Solvac par la méthode de mise en équivalence. Cette méthode prend en compte la part de Solvac S.A. dans les états financiers du Groupe Solvay, établis au 31 décembre de l'exercice, selon les méthodes comptables IFRS de Solvay (voir le rapport annuel de Solvay). Selon la méthode de la mise en équivalence, une participation dans une entreprise associée est initialement comptabilisée au coût dans l'état consolidé de la situation financière, puis est ajustée par la suite pour comptabiliser la quote-part du Groupe dans le résultat net et les autres éléments du résultat global de l'entreprise associée.

3. Information sectorielle

Étant donné la nature de holding de la société, il n'y a pas lieu de présenter d'information par secteur d'activité ou géographique. Ces données relatives à la participation dans Solvay sont disponibles dans les états financiers de cette dernière.

4. Dépréciation d'actifs

À chaque date de clôture, le Groupe revoit la valeur comptable des participations afin d'apprécier s'il existe un indice montrant qu'un actif a pu perdre de la valeur. S'il existe un tel indice, la valeur recouvrable de l'actif est estimée, afin de déterminer l'étendue de l'éventuelle dépréciation.

5. Instruments financiers

Emprunts bancaires

Les emprunts et les découverts bancaires sont comptabilisés au montant net obtenu. Les charges financières, incluant les primes payables sur règlement ou remboursement, sont prises en charge sur la durée estimée de mise à disposition.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent les espèces et les dépôts à vue, les placements à court terme (moins de 3 mois) et des placements très liquides qui sont facilement convertibles en un montant connu de trésorerie et qui sont soumis à un risque négligeable de changement de valeur.

6. Comptabilisation des produits

Un produit est comptabilisé lorsqu'il est probable qu'il sera acquis et que l'on peut évaluer son montant de façon fiable. Les produits d'intérêts sont comptabilisés au compte de résultats prorata temporis, compte tenu du taux d'intérêt effectif du placement.

7. Estimations et jugements significatifs dans l'application des méthodes comptables

Au-delà des estimations et jugements significatifs effectués par Solvay dans l'application des méthodes comptables (voir le rapport annuel de Solvay), la principale estimation effectuée par le Conseil d'Administration au 31 décembre 2014 porte sur la valeur recouvrable de la participation dans Solvay. Un test de dépréciation est effectué s'il existe un quelconque indice que la participation a pu se déprécier. Le test de dépréciation consiste à comparer la valeur comptable de la participation à sa valeur boursière. En cas de situation de crise sur le marché avec volatilité excessive des cours, référence peut être en outre faite aux « target prices » pour l'action Solvay, tels qu'estimés par les analystes financiers.

À la date de clôture de l'exercice, il n'existe aucun indice de perte de valeur. Dès lors, aucun test de dépréciation de l'investissement n'a été effectué.

Notes sur les états financiers consolidés

(1) Participations mises en équivalence

Il s'agit de la participation de 31 % que Solvac détient dans Solvay S.A. (après déduction des actions propres détenues par Solvay). Solvay S.A. est une société anonyme de droit belge cotée à la bourse Euronext de Bruxelles et de Paris. Le groupe Solvay est un groupe international de chimie.

La valeur de mise en équivalence de la participation se monte à 2 365 millions EUR (dont 342 millions EUR de goodwill et 2 023 millions EUR de valeur hors goodwill). Valorisée au cours de bourse du 31 décembre 2014, elle se monte à 2 875 millions EUR.

Les variations du goodwill sont les suivantes :

MILLIONS EUR	2013	2014
Valeur au 1 ^{er} janvier	342	342
Vendues en cours d'année	0	0
Acquises en cours d'année	0	0
Valeur au 31 décembre	342	342

Les variations de la participation mise en équivalence hors goodwill sont les suivantes :

MILLIONS EUR	2013	2014
Valeur au 1 ^{er} janvier	1 889	2 174
Vendues en cours d'année	0	0
Acquises en cours d'année	0	2
Résultat (*)	83	25
Distribution	-85	-82
Écarts de conversion et de juste valeur	287	-96
Valeur au 31 décembre	2 174	2 023

(*) En 2014, la quote-part de Solvac dans le résultat net du groupe Solvay, hors part des tiers, s'élève à 25 millions EUR (2013: 83 millions EUR). En 2014, la quote-part de Solvac dans le résultat « Discontinued Operations » s'élève à -76 millions EUR (2013: 20 millions EUR).

La valeur de la participation au 31 décembre correspond aux capitaux propres de Solvay « Actionnaires Solvay » (*) multiplié par le pourcentage de détention (30,82 % en 2014 et 30,73 % en 2013).

(*) Il s'agit des capitaux propres de Solvay diminués des participations ne donnant pas le contrôle

Les états financiers consolidés abrégés du groupe Solvay sont les suivants :

MILLIONS EUR	2013	2014
Bilan		
Actifs immobilisés	11.217	11.529
Actifs circulants	7.306	6.365
Valeurs disponibles	1.961	1.251
Total de l'actif	18.523	17.894
Capitaux propres	7.453	6.778
Actionnaires Solvay	7.075	6.564
Participations ne donnant pas le contrôle	378	214
Dettes à plus d'un an	6.927	6.088
Dettes financières à plus d'un an	2.809	1.485
Dettes à un an au plus	4.144	5.029
Dettes financières à un an au plus	775	853
Total du passif	18.523	17.894

MILLIONS EUR	2013	2014
Compte de résultats		
Chiffre d'affaires	10.150	10.629
Amortissements	757	751
Charge d'intérêt	-192	-181
Produit financier	25	36
Charge d'impôt	-170	-84
Résultat des activités poursuivies	209	259
Résultat des activités abandonnées	106	-246
Résultat net de l'année	315	13
Participations ne donnant pas le contrôle	-44	67
Résultat net (part Solvay)	270	80
Résultat global		
Autres éléments du résultat global	-287	-264
Résultat global	28	-251
Dividende reçu	85	82

(2) Dettes financières à long terme

Les dettes à plus d'un an sont stables et s'élèvent à 110 millions EUR (emprunts auprès de BNP Paribas Fortis). Il s'agit de l'endettement structurel de Solvac: soit un emprunt de 50 millions EUR (échéance 2017; coût fixe de 3,85%) et un emprunt de 60 millions EUR refinancé à fin 2013 (échéance 2020; coût fixe de 3,20%). Les intérêts sur les dettes à plus d'un an s'élèvent à 4 millions EUR pour l'exercice 2014.

Depuis la clôture de l'exercice 2014, Solvac a procédé au refinancement d'une partie de l'endettement long terme. Il s'agit du crédit de 50 millions EUR. Une fenêtre d'opportunité a permis de procéder à son refinancement avec échéance 7 ans (soit en 2022) avec un taux fixe total de 2,90%. Le coût moyen annuel total de l'endettement fixe de Solvac s'élève actuellement à 3,06% après refinancement.

(3) Résultat net par action

Le résultat net par action et le résultat net dilué par action sont identiques. Le nombre de titres Solvac se monte à 15 267 881 actions à fin 2014 et à fin 2013.

(4) Résultat global

Les principaux mouvements sont liés à l'évaluation des obligations au titre de régimes à prestations définies conformément à IAS 19 révisé et des écarts de conversion.

(5) Variation du fonds de roulement

En 2013, il s'agissait principalement de l'augmentation de la créance sur Solvay (acompte sur exercice 2013).

(6) Dettes financières à court terme

Il s'agit d'un emprunt « Straight Loan » contracté le 24 décembre 2014 de 39 millions EUR (échéance le 23 janvier 2015) permettant de financer le solde de dividende 2014 payé le 29 décembre 2014 et de rembourser le compte courant auprès de Solvay.

(7) Dividende distribué

Les dividendes distribués (4,72 EUR brut par action, inchangé par rapport à 2013) durant la période se montent à 72 millions EUR comprenant l'acompte sur dividende 2014 payé le 25 septembre 2014 (42 millions EUR) et le solde de dividende 2014 payé le 29 décembre 2014 (30 millions EUR).

(8) Créances court terme

Il s'agit principalement de l'acompte sur dividende à recevoir de Solvay.

(9) Capitaux propres

Les informations concernant le capital et les titres sont reprises dans les annexes aux comptes statutaires. Les fonds propres totaux à fin 2014 se montent à 2 241 millions EUR.

En 2013 les fonds propres totaux comprenaient des imputations directes en fonds propres positives de 363 millions EUR. Ces dernières provenaient principalement de l'émission hybride qualifiée comme un instrument de capitaux propres conformément à IAS 32. Cet emprunt hybride a été émis par Solvay suite à l'acquisition de Chemlogics et afin de renforcer sa structure de capital.

(10) Actions propres

En 2014, Solvac n'a acquis aucune action propre en vue d'annulation.

(11) Instruments financiers

MILLIONS EUR	2013		2014	
	VALEUR COMPTABLE NETTE	JUSTE VALEUR	VALEUR COMPTABLE NETTE	JUSTE VALEUR
Prêts et créances (inclus trésorerie et équivalents de trésorerie)	34	34	34	34
Passifs financiers évalués au coût amorti (dettes commerciales incluses)	154	159	152	161

Pour les prêts et créances, la valeur comptable est une bonne approximation de la juste valeur. En ce qui concerne les passifs financiers au coût amorti, la valeur nette comptable des dettes financières à long terme (110 millions EUR, voir note 2) est inférieure à leur juste valeur (estimée à 119 millions EUR). La juste valeur de l'endettement à taux fixe a été calculée selon la méthode « Discounted Cash Flow ». La valeur nette comptable des autres passifs financiers est une bonne approximation de leur juste valeur. Ainsi les justes valeurs déterminées sont de niveau 2 de la hiérarchie de la juste valeur.

(12) Relations avec les administrateurs de la société consolidante

Rémunérations et pensions : les mandats d'administrateurs sont rémunérés depuis début 2014 par des jetons de présence de 2.000 EUR brut par séance, pour chaque Administrateur, et de 4.000 EUR brut par séance pour le Président du Conseil. Avances et crédits accordés par l'entreprise consolidante, par une entreprise filiale ou par une entreprise associée : le compte courant avec Solvay S.A. (solde nul à fin 2014) est rémunéré en faisant référence au taux de financement interne applicable au sein du Groupe Solvay.

(13) Droits et engagements hors bilan

Garanties réelles constituées par l'entreprise sur ses actifs propres : mise en gage de 1 463 416 titres Solvay en faveur de BNP Paribas Fortis pour un montant de 164 millions EUR.

(14) Liste des sociétés consolidées

Groupe Solvay mis en équivalence.

Rapport du Commissaire

à l'Assemblée Générale sur les états financiers consolidés clôturés le 31 décembre 2014

Aux actionnaires

Conformément aux dispositions légales, nous vous faisons rapport dans le cadre de notre mandat de commissaire. Ce rapport inclut notre rapport sur les états financiers consolidés, ainsi que notre rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires. Ces états financiers consolidés comprennent le bilan consolidé clôturé le 31 décembre 2014, le compte de résultats consolidé, l'état consolidé du résultat global, l'état consolidé des variations des capitaux propres et le tableau consolidé des flux de trésorerie pour l'exercice clôturé à cette date, ainsi que le résumé des principales méthodes comptables et les autres notes explicatives.

Rapport sur les états financiers consolidés - Opinion sans réserve

Nous avons procédé au contrôle des états financiers consolidés de Solvac SA (la « société ») et de ses filiales (conjointement le « groupe »), établis en conformité avec les normes internationales d'information financière (International Financial Reporting Standards- IFRS) telles qu'adoptées par l'Union européenne et les dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique. Le total de l'actif mentionné dans le bilan consolidé s'élève à 2.400 millions EUR et le bénéfice consolidé (part du groupe) de l'exercice s'élève à 19 millions EUR.

Responsabilité du conseil d'administration relative à l'établissement des états financiers consolidés

Le conseil d'administration est responsable de l'établissement d'états financiers consolidés donnant une image fidèle conformément aux normes internationales d'information financière telles qu'adoptées par l'Union européenne et aux dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique, ainsi que de la mise en place du contrôle interne qu'il estime nécessaire à l'établissement d'états financiers consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Responsabilité du commissaire

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers consolidés sur base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit (International Standards on Auditing - ISA). Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux exigences déontologiques ainsi que de planifier et de réaliser l'audit en vue d'obtenir une assurance raisonnable que les états financiers consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants repris et les informations fournies dans les états financiers consolidés. Le choix des procédures mises en œuvre, y compris l'évaluation des risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, relève du jugement du commissaire. En procédant à cette évaluation des risques, le commissaire prend en compte le contrôle interne du groupe relatif à l'établissement d'états financiers consolidés donnant une image fidèle, cela afin de définir des procédures d'audit appropriées selon les circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du groupe. Un audit consiste également à apprécier le caractère approprié des méthodes comptables retenues, le caractère raisonnable des estimations comptables faites par le conseil d'administration, et la présentation d'ensemble des états financiers consolidés. Nous avons obtenu des préposés du groupe et du conseil d'administration les explications et informations requises pour notre audit. Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion sans réserve

A notre avis, les états financiers consolidés de Solvac SA donnent une image fidèle du patrimoine et de la situation financière du groupe au 31 décembre 2014, ainsi que de ses résultats et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clôturé à cette date, conformément aux normes internationales d'information financière telles qu'adoptées par l'Union européenne et aux dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique.

Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires

Le conseil d'administration est responsable de l'établissement et du contenu du rapport de gestion sur les états financiers consolidés.

Dans le cadre de notre mandat et conformément à la norme belge complémentaire aux normes internationales d'audit applicables en Belgique, notre responsabilité est de vérifier, dans tous les aspects significatifs, le respect de certaines obligations légales et réglementaires. Sur cette base, nous faisons la déclaration complémentaire suivante qui n'est pas de nature à modifier la portée de notre opinion sur les états financiers consolidés :

- Le rapport de gestion sur les états financiers consolidés traite des informations requises par la loi, concorde avec les états financiers consolidés et ne comprend pas d'incohérences significatives par rapport aux informations dont nous avons eu connaissance dans le cadre de notre mandat.

Diegem, le 2 mars 2015
Le commissaire



DELOITTE Reviseurs d'Entreprises
SC s.f.d. SCRL
Représentée par Eric Nys